AR Prefecture
006-879564748-20250613-DELIB_2025_25-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

REGIE DES EAUX
ALPES AZUR MERCANTOUR
SMIAGE

Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif - REAAM - Année 2025, 2e Semestre

Communes disposant de compteurs abonnés - facturation au réel :

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3 Base 120 m3/an	REDEVANCE PRELEVEMENT DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE CONSO EAU POTABLE € HT/m3	Supplém Prix PERF réseaux EP € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3 Base 120 m3/an	Supplém Prix PERF réseaux AC € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
AIGLUN	SIEVI						1,7549	0,01	0,18	1,9413
ASCROS	2,7646	0,19	0,43	0,01	0,19	3,5813	1,4412	0,01	0,15	1,5964
BEUIL	1,6748	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4316	1,8019	0,01	0,18	1,9931
CUEBRIS	SIEVI						1,4412	0,01	0,15	1,5964
LA PENNE	2,7646	0,19	0,43	0,01	0,19	3,5813	1,4412	0,01	0,15	1,5964
MALAUSSENE	2,1138	0,19	0,43	0,01	0,15	2,8947	1,4412	0,01	0,15	1,5964
MASSOINS	2,4197	0,19	0,43	0,01	0,17	3,2174	1,6608	0,01	0,17	1,8379
PEONE-VALBERG	REAAM (DSP) : service délégué à SUEZ France						1,7078	0,01	0,17	1,8896
PIERLAS	1,9652	0,19	0,43	0,01	0,14	2,7380	1,7525	0,01	0,18	1,9387
PIERREFEU	SIEVI						1,6843	0,01	0,17	1,8637
PUGET-ROSTANG	1,9805	0,19	0,43	0,01	0,14	2,7541	1,4412	0,01	0,15	1,5964
PUGET-THÉNIERS - T2	1,9380	0,19	0,43	0,01	0,14	2,7092	1,8034	0,01	0,18	1,9947
REVEST-LES-ROCHES	SIEVI						1,5745	0,01	0,16	1,7430
RIGAUD	1,7532	0,19	0,43	0,01	0,13	2,5143	1,5745	0,01	0,16	1,7430
ROQUESTERON	SIEVI						1,6529	0,01	0,17	1,8292
SAINT-ANTONIN	2,7646	0,19	0,43	0,01	0,19	3,5813	1,4412	0,01	0,15	1,5964
SAINT-PIERRE	3,0155	0,19	0,43	0,01	0,20	3,8460	1,2374	0,01	0,12	1,3721
SALLAGRIFFON	2,3020	0,19	0,43	0,01	0,16	3,0933	1,4412	0,01	0,15	1,5964
SAUSSES (04) - T3	1,8237	0,19	0,43	0,01	0,13	2,5887	1,6216	0,01	0,16	1,7947
SIGALE	SIEVI						1,4412	0,01	0,15	1,5964
TOUET-SUR-VAR	1,5885	0,19	0,43	0,01	0,12	2,3405	1,4412	0,01	0,15	1,5964
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	SIEVI						1,5745	0,01	0,16	1,7430
VILLARS-SUR-VAR	1,7767	0,19	0,43	0,01	0,13	2,5391	1,4726	0,01	0,15	1,6309

AR Prefecture
006-879564748-20250613-DELIB_2025_25-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

Communes ne disposant pas de compteurs abonnés : application d'un forfait volumétrique selon l'Arrêté Préfectoral du 26/09/1994 relatif au régime exceptionnel de tarification de l'eau

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE PRELEVEMENT DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE CONSO EAU POTABLE € HT/m3	Supplém Prix PERF réseaux EP € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3	Supplém Prix PERF réseaux AC € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
AUVARE 105 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
BRAUX 92 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES 105 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
DALUIS 105 m3/an	1,6826	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4398	1,4412	0,01	0,15	1,5964
ENTRAUNES 105 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
GUILLAUMES 105 m3/an poste supplémentaire eau : 42 m3/an poste supplémentaire assainiss coll : 32 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
LA-CROIX-SUR-ROUDOULE 105 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
LIEUCHE 105 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
SAINT LEGER 105 m3/an	1,7296	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4894	1,4412	0,01	0,15	1,5964
SAINT MARTIN-D'ENTRAUNES 92 m3/an	1,9649	0,19	0,43	0,01	0,14	2,7376	1,4412	0,01	0,15	1,5964
SAUZE 105 m3/an	1,8159	0,19	0,43	0,01	0,13	2,5804	1,4412	0,01	0,15	1,5964
THIERY 80 ou 92 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964
TOUDON 92 m3/an	1,7296	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4894	1,4412	0,01	0,15	1,5964
UBRAYE 85 m3/an	1,6355	0,19	0,43	0,01	0,12	2,3902	1,3628	0,01	0,14	1,5101
VAL-DE-CHALVAGNE 92 m3/an	1,2764	0,19	0,43	0,01	0,10	2,0112	1,0130	0,01	0,10	1,1253
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES 105 m3/an	1,5415	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2909	1,4412	0,01	0,15	1,5964

AR Prefecture
006-879564748-20250613-DELIB_2025_25-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif - REAAM - Année 2025, 2e Semestre

Achat d'eau en gros à RECB (desserte en eau de Sallagriffon)	
part fixe annuelle	4 212 € HT
part variable ÉTÉ (du 01.05 au 30.09)	0.83 € HT /m3
part variable HIVER (du 01.10 au 30.04)	0.68 € HT /m3

TARIFICATION DE L'EAU BRUTE (hors location compteur)	
Communes avec compteurs : au réel (en € HT/m3)	**1,464 €**
dont un Abonnement annuel (€ HT)	70,25 €
dont une part variable par m3 (€ HT)	0,878 €
Communes sans compteurs : au forfait (90 m3/an) - € HT/an	**132 €**
Si l'abonné est raccordé à l'assainissement collectif	**Application du tarif en vigueur**

DSP SUEZ - EAU POTABLE - Périmètre PEONE-GUILLAUMES-VALBERG		
PEONE-VALBERG	Part REAAM _ EAU - part fixe (€ HT/an)	27,11 €
	Part REAAM _ EAU - part de consommation (€ HT/m3)	0,089 €

Tarifications particulières appliquées sur le périmètre de la REAAM lors de manifestations
Concernant aussi bien l'abonnement, la location du compteur et la facturation de la consommation d'eau, il sera appliqué la tarification en vigueur de la commune sur laquelle a lieu la manifestation. De plus, la pose du compteur nécessitera l'intervention d'un agent de la REAAM : cette intervention sera facturée aux tarifs en vigueur de la régie. Enfin, s'il devait y avoir des travaux de branchement à réaliser, la facturation sera établie avec l'application des tarifs en vigueur et du taux horaire régie (dans le cas de travaux en régie) ou d'un devis entreprise (si intervention d'une entreprise sollicitée par la REAAM).

Application des abonnements pour les logements non individualisés
L'abonnement ou le forfait est dû par Unité de Logement (UL). Chaque habitation individuelle ou local d'activité non domestique est considéré comme une Unité de Logement. Dans les immeubles collectifs ou les résidences comportant plusieurs logements (appartements, maisons, villas, locaux professionnels) ne bénéficiant pas de l'individualisation et alimentés par un ou plusieurs compteurs généraux, chaque logement est considéré comme une Unité de Logement et se verra donc appliquer un abonnement, sur la base tarifaire en vigueur d'un abonnement, et selon le diamètre compteur concerné.

AR Prefecture
006-879564748-20250613-DELIB_2025_25-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

Tarification agricole : appliquée aux professionnels inscrits à la MSA sur le périmètre de la REAAM (hors SIEVI)
Disposant obligatoirement d'un branchement spécifique, distinct du compteur domestique

Sur les communes de La Penne, St Antonin et Ascros

Part fixe annuelle € HT ***(hors location compteur)***	143,22	***part variable € HT/m3***	1,244	tranche unique

Sur les autres communes de la REAAM

Part fixe annuelle € HT ***(hors location compteur)***	51,23	***Tranche 1 (0 -150 m3 / semestre) - €HT/m3***	0,638
		Tranche 2 (> 150 m3 / semestre) - € HT/m3	0,961

Location-vérification-entretien de compteur (appliquée sur branchements domestiques et agricoles) - € HT	
Pour un compteur de diamètre 15 ou 20 mm	11,00
Frais annuels de location supplémentaires : compteur de 30 ou 40 mm	64,29
Frais de location supplémentaires : compteur de 50 ou 60 mm	138,52
Frais de location supplémentaires : compteur 60 mm à 100 mm	170,93

Redevances - Organismes publics - AGENCE DE L'EAU RMC	
Redevance pour prélèvement d'eau	0.19 €/m^3
Redevance sur la consommation d'eau potable	0.43 € /m^3
Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable (taux = 0,05€/m³ / coeff. de modulation = 0,2)	0.01 € /m^3
Supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainiss. collectif (taux = 0,03€/m³ / coeff. de modulation = 0,3)	0.01 € /m^3

TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA)	
Eau	5,50%
Assainissement	10,00%

FRAIS DE PENALITE DE RELANCE POUR FACTURE IMPAYEE	
Par courrier de relance	11,00 €

Décomposition des prix de l'eau et de l'assainissement collectif pour les communes facturées au réel (disposant de compteurs abonnés) - 2e semestre 2025

ANNEE 2025 - 2e semestre	EAU				ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
REAAM	**Facture 120 m3 € HT**	**Abonnement € HT/an**	**Location compteur 15 mm**	**Part variable € HT/m3**	**Facture 120 m3 € HT**	**Abonnement € HT/an**	**Part variable € HT/m3**
AIGLUN	SIEVI				210,58	84,23	1,0529
ASCROS	331,75	121,70	11,00	1,6587	172,95	69,18	0,8647
BEUIL	200,98	69,39	11,00	1,0049	216,23	86,49	1,0811
CUEBRIS	SIEVI				172,95	69,18	0,8647
LA PENNE	331,75	121,70	11,00	1,6587	172,95	69,18	0,8647
MALAUSSENE	253,66	90,46	11,00	1,2683	172,95	69,18	0,8647
MASSOINS	290,36	105,14	11,00	1,4518	199,29	79,72	0,9965
PEONE - VALBERG	REAAM DSP SUEZ				204,94	81,98	1,0247
PIERLAS	235,83	83,33	11,00 €	1,1791	210,30	84,12	1,0515
PIERREFEU	SIEVI				202,12	80,85	1,0106
PUGET-ROSTANG	237,66	84,06	11,00	1,1883	172,95	69,18	0,8647
PUGET-THÉNIERS - **T2**	232,56	50,09	43,28	1,1600	216,40	87,23	1,0764
REVEST-LES-ROCHES	SIEVI				188,94	75,58	0,9447
RIGAUD	210,38	73,15	11,00	1,0519	188,94	75,58	0,9447
ROQUESTERON	SIEVI				198,35	79,34	0,9918
SAINT-ANTONIN	331,75	121,70	11,00	1,6587	172,95	69,18	0,8647
SAINT-PIERRE	361,86	133,74	11,00	1,8093	148,49	59,39	0,7424
SALLAGRIFFON	276,25	99,50	11,00	1,3896	172,95	69,18	0,8647
SAUSSES (04) - **T3**	218,84	76,54	11,00	1,1026	194,59	77,84	0,9729
SIGALE	SIEVI				172,95	69,18	0,8647
TOUET-SUR-VAR	190,62	65,25	11,00	0,9531	172,95	69,18	0,8647
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	SIEVI				188,94	75,58	0,9447
VILLARS-SUR-VAR	213,20	74,28	11,00	1,0660	176,71	70,68	0,8836

Communes facturées avec application de tranches de consommation : par semestre

1° - Commune de Sausses

EAU	€ HT/m3
T 1 : 1 à 5 m3	2,4359
T2 : 6 à 35 m3	0,7799
T3 : > 35 m3	1,2231
Prix moyen	1,1026

ASSAINISSEMENT	€ HT/m3
T 1 : 1 à 5 m3	2,1327
T2 : 6 à 35 m3	0,6931
T3 : > 35 m3	1,0768
Prix moyen	*0,9729*

2° - Commune de Puget-Théniers

EAU	€ HT/m3
T 1 : 1 à 14 m3	0,4812
T2 : > 14 m3	1,3665
Prix moyen	*1,1600 €*

AR Prefecture
006-879564748-20250613-DELIB_2025_25-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

REGIE DES EAUX
ALPES AZUR MERCANTOUR
SIMIAGE

Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif de PUGET-THENIERS - Année 2025, 2e semestre

Droit de Location Compteur Eau par semestre (€ HT)	
Compteur de 15 à 20 mm	21,64
Compteur de 30 mm	50,34
Compteur de 40 mm	74,46
Compteur de 50 mm	98,30
Compteur de 60 mm	172,06
Compteur de 100 mm	182,67

Part fixe appliquée par semestre (€ HT)	Eau	Assainissement collectif
Compteur de 15 à 20 mm	25,04	43,62
Compteur de 30 mm	26,92	49,18
Compteur de 40 mm	35,01	63,94
Compteur de 50 mm	48,46	76,15
Compteur de 60 mm	52,21	81,58
Compteur de 100 mm	86,70	97,90

L'abonnement appliqué aux groupements de logements desservis par un seul compteur sera facturé selon le nombre de logements (unités de logement). Chaque logement est considéré comme une Unité de Logement et se verra donc appliquer un abonnement, sur la base tarifaire en vigueur d'un abonnement, et selon le diamètre concerné.

Parts variables de l'eau et de l'assainissement (€ HT/m3 ou € HT/an)	
Les 14 premiers m3 d'eau (par semestre)	0,481 €
Au-delà de 14 m3 d'eau	1,367 €
Prix du m3 d'eau rejeté dans l'assainissement	1,076 €
Tarif spécifique Abattoir pour l'assainissement	5,948 €
Forfait assainissement annuel pour les usagers disposant de leur propre ressource en eau : 130 m3/an	139,93 €

AR Prefecture
006-879564748-20250613-DELIB_2025_25-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

REGIE DES EAUX
ALPES AZUR MERCANTOUR
SMIAGE

Tarification des services spécifiques d'EAU - 2e semestre 2025

	Tarifs en € TTC
Ouverture/fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	
Fermeture/remise en eau du branchement sans pose-dépose de compteur	51,00 €
Fermeture du branchement avec dépose de compteur	91,00 €
Remise en eau avec pose de compteur	91,00 €
Pose initiale de compteur sur branchement neuf ou existant ou changement de compteur dégradé ou gelé (main d'œuvre et fourniture)	134,00 €
Relevé de compteur à la demande de l'abonné	51,00 €
Jaugeage de compteur à la demande de l'abonné (sauf si le compteur est défectueux)	91,00 €
Création d'un raccordement au réseau d'eau (travaux, fourniture, occupation et réfection des chaussées et trottoirs)	sur devis
L'accord entre la régie et l'abonné se fera sur présentation d'un devis établi par la régie : le paiement total (100%) sera demandé avant démarrage des travaux	
Contrôle sur site d'un raccordement au réseau d'eau, à la demande d'un usager ou dans le cadre d'une vente immobilière	95,00 €
Frais de recouvrement dans le cas d'une facture impayée	
Frais de gestion liés aux relances	57,00 €
Intervention pour fermeture du branchement	91,00 €
Intervention pour remise en eau complète	91,00 €
Le cas échéant, intervention pour pose d'un limitateur de débit	91,00 €
Frais de pénalités liés au non respect du règlement de l'eau potable de la Régie	112,00 €
Prise d'eau frauduleuse (en plus de la consommation d'eau qui sera facturée)	560,00 €
Utilisation d'appareils interdits	112,00 €
Manœuvre non autorisée de robinets/vannes sur le réseau	112,00 €
Retour d'eau dans le réseau public	112,00 €
Demande abusive d'ouverture/fermeture de vannes de branchement ou de souscription/résiliation de contrat	269,00 €
Taux de rémunération pour la réalisation de travaux en régie pour le compte de tiers	
Taux journalier - hors astreintes	336,00 €
Taux horaire - hors astreintes	48,00 €
Taux horaire - en astreintes soirs, week-ends et jours fériés	101,00 €
Forfait de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'eau - montant travaux < 2000 € HT	202,00 €
Taux de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'eau - montant travaux > 2000 € HT (plafonné à 15 000 € HT)	10%
Forfait de souscription/résiliation d'un contrat pour la gestion administrative du dossier et le suivi des mutations	28,00 €
Mise à disposition d'une citerne (6 m3) avec chauffeur et prestation de livraison d'eau	
Forfait journée hors astreintes	942,00 €
Forfait demi-journée hors astreintes	533,00 €
Taux de majoration en astreintes de soirs (après17h00), week-ends et jours fériés	50%

AR Prefecture
006-879564748-20250613-DELIB_2025_25-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

REGIE DES EAUX
ALPES AZUR MERCANTOUR
SMIAGE

Tarification des services spécifiques d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) - 2e semestre 2025

	Tarifs en € TTC
Tarifications de dépotage sur la STEP de Puget Théniers (prix au m³)	
Réception et traitement des matières de vidange	39,00 €
Réception et traitement de boues liquides issues de l'ANC	29,00 €
Réception et traitement des graisses issues de l'activité de commerces et collectivités	57,00 €
Réception et traitement des graisses issues de l'activité industrielle agroalimentaire	67,00 €
Travaux de branchement particulier (travaux, fourniture, occupation et réfection des chaussées et trottoirs)	
L'accord entre la régie et l'abonné se fera sur présentation d'un devis établi par la régie (le paiement total (100%) sera demandé avant démarrage des travaux)	
PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : domestique ou assimilée domestique => forfait jusqu'à 15 m2	158,00 €
PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : domestique ou assimilée domestique => taux/m2 pour les surfaces > 15 m2	17,00 €
Contrôle sur site d'un raccordement au réseau d'assainissement, à la demande d'un usager ou dans le cadre d'une vente immobilière	95,00 €
Forfait horaire pour la mise à disposition et l'utilisation d'un hydrocureur par la régie en partie privative de réseau d'assainissement	134,00 €
Forfait de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'assainissement - montant travaux < 2000 € HT	202,00 €
Taux de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'assainissement - montant travaux > 2000 € HT (plafonné à 15 000 € HT)	10%
Forfait de souscription/résiliation d'un contrat pour la gestion administrative du dossier et le suivi des mutations	28,00 €
Taux de rémunération pour la réalisation de travaux en régie pour le compte de tiers	
Taux journalier - hors astreintes	336,00 €
Taux horaire - hors astreintes	48,00 €
Taux horaire - en astreintes soirs, week-ends et jours fériés	101,00 €

Tarification des prestations d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) - 2e semestre 2025

Contrôle / diagnostic de l'existant	158,00 €
Contrôle d'entretien de l'existant	158,00 €
Contrôle de conception du neuf	224,00 €
Contrôle de réalisation du neuf	169,00 €
Contre-visite de contrôle d'exécution	67,00 €
Forfait de déplacement supplémentaire pour contrôle (1)	67,00 €

(1) en cas d'absence non justifiée et non excusée de l'usager (la possibilité de déplacement du contrôle lui étant offerte dans la lettre de rdv envoyée 30 jours avant) ; en cas d'absence à un rdv fixé par la REAAM suite au report du premier rdv ou en cas de report abusif des rdv fixés par le SPANC ; en cas de refus d'accès à l'agent de contrôle : le contrôle sera automatiquement facturé à l'usager. Les articles L 1331-11 et L 1331-8 du code de la Santé Publique permettent, de plus, de majorer le coût du contrôle jusqu'à hauteur de 100 %.

Prestation générale : Frais de relance simple en cas d'impayé sur une facture d'assainissement collectif ou non collectif	57,00 €